Sur le front du droit. Juristes européens et américains pendant la Première Guerre mondiale Toulouse, 16 octobre 2018

Annamaria Monti

Les juristes universitaires italiens et la guerre : pistes de recherche

Ma communication a pour objectif de questionner la place des juristes et du droit, notamment des juristes italiens, au cours de la période 1915-1918 et dans l'après-guerre. Je me réfère à la période 1915-1918 parce que l'Italie entre dans le conflit seulement au mois de mai 1915, en déclarant guerre à l'Autriche-Hongrie. La question de l'intervention dans la guerre avait été beaucoup disputée au niveau politique et social : l'enjeu pour l'Italie, unifiée depuis 1861, était celui de compléter l'unification de son territoire, en conquérant Trento, Trieste et leurs régions (Trentino Alto-Adige et Friuli Venezia Giulia).

Parmi les nombreuses pistes de recherche et de réflexion qui s'ouvrent, je voudrais aborder les sujets suivants :

Au niveau de législation, doctrine et jurisprudence :

- Le ci dit « droit de guerre », c'est-à-dire la législation spéciale, d'urgence, promulguée par le gouvernement italien en force des pleins pouvoirs qu'il avait en raison de la guerre (1915-1918) et son application jurisprudentielle, par rapport spécialement au droit privé
- Le destin de la législation de guerre dans le premier après-guerre et la réflexion des juristes italiens (1918-1923) : la crise du droit privé et les démarches de réforme

Au niveau de l'enseignement juridique et du rapport des professeurs de droit avec la guerre :

- L'Université italienne et la guerre : alliances et circulations de la pensée juridique
- Professeurs et étudiants sur le front de la guerre

Finalement, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le droit italien et la pensée juridique italienne se trouvent dans la nécessité de gérer l'héritage douloureux et bouleversant du conflit : aborder les thèmes de la législation de guerre et des transformations en cour dans le milieu académique visent à une meilleure compréhension d'un après-guerre qui, en Italie, devait conduire à l'affirmation d'un régime totalitaire.